



FORMULAIRE CONCOURS

Nom du participant

Date:

Informations

ville

téléphone

Adresse complète

Règlement du concours de Bonhomme de neige

1. Inscription : S'inscrire avant 26 janvier 2026 en personne au 138 rue principale ou via courriel à loisir.msm@mitis.qc.ca
2. Catégories : Libre
3. Matériaux : Utiliser de la neige pour le bonhomme de neige. Accessoires et peinture (eau colorée), prioriser les matériaux naturels (branches et compagnie)
4. Dimension : Minimum de 1 mètre de hauteur. Doit être visible devant la résidence à la vue de tous.
5. Sécurité : Lieu de construction sûr et sans dangers.
6. Jugement : Évalué sur créativité, originalité, technique et esthétique.
7. Prix : Récompenses pour les trois premières places.
8. Clôture : Le jury passera le 30 janvier entre 13 h et 16 h (vous n'êtes pas obligé d'être sur place), résultats annoncés le 31 janvier 2026 lors du carnaval d'hiver de 14 h à 20 h (voir la programmation)
9. Conditions générales : Droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les règlements.

Nom du Bonhomme de neige et description (non obligatoire)